

La contraction du chiffre d'affaires

CFT. Le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition (CFT) s'est tassé de 2,7% en 2015, à 814,5 millions de francs. Côté bénéficiaire net, la société vaudrait de courtage maintient néanmoins ses prévisions à la hausse. A taux de change constants, les recettes de CFT se sont contractées de 1,7% par rapport à 2014, a précisé la société vendredi. Quant aux ventes consolidées ajustées, qui tiennent compte des coentreprises, elles ont accusé une baisse de 1,1% (à taux constants), pour atteindre 873,8 millions de francs. La dernière partie de l'année a été particulièrement difficile pour l'entreprise basée à Lausanne. Alors que sur l'ensemble du deuxième semestre, les recettes ajustées reculaient de 4,4% (à taux constants et en rythme annuel), le quatrième trimestre a été marqué par une dégringolade de 9,9% des chiffres d'affaires consolidés et ajustés. Malgré la baisse des ventes, Compagnie Financière Tradition anticipe un résultat net en hausse par rapport à celui de 2014, «dans la continuité» de celui publié en juin. Compagnie Financière Tradition est présente dans 28 pays et emploie quelque 2200 personnes. — (ats)

BAADER-HELVEA: succursale à Boston

Baader-Helvea, filiale suisse de l'établissement allemand Baader, s'appête à ouvrir une nouvelle succursale à Boston. Le courtier a déjà procédé à deux recrutements pour ce faire et entend par cette opération renforcer sa présence outre-Atlantique, où elle dispose déjà de bureaux à New York et Montréal. La société ambitionne de devenir le premier courtier aux Etats-Unis pour la région Allemagne, Autriche, Suisse.

AXA WINTERTHUR: nouveau responsable

La filiale d'Axa Winterthur, Axa-Arag Protection juridique, est dirigée depuis le début de l'année 2016 par Alfred Widmer. Ce dernier succède à Thierry Luterbacher, qui a occupé cette fonction de 2009 à 2015. M. Widmer travaillait auparavant pour Zurich Insurance. En dernier lieu, il a dirigé l'unité Business Transformation Commercial Broker à Londres.

OCDE: Christoph Schelling au bureau du Comité des affaires fiscales Le Comité des affaires fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a nommé Christoph Schelling, ambassadeur et chef de la division Fiscalité du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), membre de son bureau au 1^{er} janvier 2016. La durée de ce mandat est de trois ans. Le bureau du Comité des affaires fiscales est l'organe de direction de ce comité, dont il est chargé de préparer les séances. Dans sa forme étendue (le Bureau Plus), il comprend également les représentants d'Etats membres du G20 qui ne sont pas en même temps membres de l'OCDE.

Les questions réglementaires ouvertes

GSCGI. Le chef du service juridique du Département fédéral des finances n'a pas dissipé toutes les réserves sur les projets législatifs en cours.

PIERRE BESSARD

Les banques ne sont bien sûr par les seules concernées par l'offensive surréglementaire qui est en voie de se concrétiser ces prochaines semaines et préoccupe d'autant plus les acteurs de petite taille. Les implications pour les conseillers indépendants de la loi sur les établissements financiers (LEFin) et de la loi sur les services financiers (LSFin) étaient l'objet d'une conférence de Daniel Roth, chef du service juridique du Département fédéral des finances, devant le Groupement suisse des conseils en gestion indépendants (GSCGI), en fin de semaine dernière à Genève. Si le message commun aux deux lois adopté par le Conseil fédéral en novembre a été sensiblement allégé par rapport au projet mis en consultation, de nombreuses questions demeurent ouvertes. Certains détails devront être réglés par voie d'ordonnance (qui fera encore l'objet d'une consultation avec la branche) après le passage, probablement durant la session d'été, devant la première chambre du Parlement (l'entrée en vigueur éventuelle des lois est prévue pour le milieu de l'année prochaine au plus tôt). Contrairement à la législation européenne, plutôt que des interdics-

ions, les textes prévus visent avant tout la transparence des produits, des intérêts et des rémunérations, et se concentrent sur des règles de comportement, a rappelé Daniel Roth: «Ils contiennent un Swiss finish au sens positif.» Le but reste néanmoins que la surveillance soit reconnue au niveau international, afin de renforcer la sécurité du droit dans les contextes transfrontaliers et de faciliter l'accès à d'autres marchés. Et s'il ne peut y avoir de garantie que l'Union européenne admette la compatibilité de la législation suisse, l'équivalence au niveau technique et l'introduction des bases légales à temps en augmentent la probabilité. En cas de recommandation positive sur le contenu et le calendrier, il serait surprenant que l'équivalence se heurte à des réticences politiques, estime Daniel Roth.

La branche, cependant, n'est pas unanime sur le bien-fondé de ces efforts. Les conseillers indépendants, comme d'ailleurs les gérants de fortune, demeurent sceptiques face aux coûts de compliance, sans que la protection des investisseurs, déjà réglée par le droit civil, soit nécessairement améliorée. Dans un secteur principalement constitué de petites entreprises, le risque de concentration induite par la réglementation est élevé, ce qui pa-

radoxalement affaiblirait le plus puissant régulateur du marché: la concurrence. L'expérience au Royaume-Uni avec l'introduction de la retail distribution review il y a trois ans a par exemple privé 16 millions d'investisseurs de conseils (soit plus des deux tiers des clients recourant préalablement à ce type de services) en raison de règles trop restrictives. Près de la moitié des 33.000 conseillers ont quitté la profession, avec 55.000 emplois à la clé, ce que le chroniqueur du Financial Times Garry Heath a qualifié d'«acte de vandalisme» de la part de la Financial Services Authority. De plus, à la place d'économiser des coûts de quelque 220 millions de livres attribués à de mauvais conseils, le projet aurait généré des frais administratifs de l'ordre de 360 millions de livres. D'où l'attente d'une application suffisamment souple en Suisse.

Une autre incertitude porte sur l'organisation de l'organisme de surveillance prévu dans la LEFin, dont la forme n'est pas régie par la loi (mais dont le financement serait assuré par la perception d'émoluments et de taxes, analogue à celui de la Finma, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). «Le législateur doit veiller à ne pas répéter les erreurs commises lors de la

mise en place de la surveillance de la loi sur le blanchiment, avec la création d'une multitude d'offices de nature commerciale, au lieu de consacrer le dialogue avec les associations reconnues de la place», relève Pierre Christodoulidis, président du GSCGI. Il faut également selon lui assurer le libre choix du conseiller financier aux citoyens-épargnants, qui doivent par ailleurs avoir accès en tout temps à l'ouverture d'un compte en banque, indépendamment des montants engagés. Dans le contexte de la LSFin, qui prévoit des vérifications du caractère approprié ou de l'adéquation des conseils (selon l'intensité des

services offerts et le type de client) et un registre des conseillers (soumis à des conditions de garanties financières et d'affiliation à un organe de médiation), les exigences précises en matière de formation seront aussi du ressort de la branche. En plus des compétences techniques liées à l'activité et de la maîtrise des règles de comportement, les professionnels devront se soumettre à une formation continue périodique obligatoire, selon des normes minimales spécifiques à établir. Le Conseil fédéral se réserve le droit d'intervenir si celles-ci n'étaient pas convaincantes, a souligné Daniel Roth. ■

L'ASB attend un plus grand soutien de la part d'Ueli Maurer

Les banques espèrent que le nouveau ministre des Finances Ueli Maurer s'engagera davantage pour promouvoir la place financière. Selon Patrick Odier, président de l'Association suisse des banquiers (ASB), Berne se soucie surtout de l'industrie d'exportation. On peut mieux faire pour ce qui touche aux accords de libre-échange, assure Patrick Odier dans une interview parue samedi dans le *Nordwestschweiz*. «Nous n'utilisons pas assez les moyens à disposition pour promouvoir aussi l'industrie de la finance», note-t-il. Patrick Odier salue toutefois le travail promotionnel du Seco, notamment l'envoi à l'étranger de délégations économiques, desquelles le président de l'ASB fait souvent partie. Une si bonne coopération avec le DFF n'avait auparavant jamais été possible, souligne-t-il. Mais «le ministre des finances pourrait faire davantage, de paire avec le SECO, pour la place financière», insiste-t-il. «J'espère que le nouveau chef du département le comprendra et ira dans ce sens.» — (ats)

SUITE DE LA PAGE UNE

Lobbyisme et plans B autour de la LSFin

Le camp des pro-LSFin-LEFin compte également économistes, dont le steering comity sur la LSFin-LEFin compte notamment Franz de Planta et Alexandre von Herren (président de la SATC). Dans son courrier adressé aux membres de la commission, Economiesuisse recommande que le secteur des assurances ne soit pas couvert par les futures lois. Un autre OAR genevois, l'Arif (434 membres mi-2015, dont un gros tiers de gérants), est également favorable à une entrée en matière. Les pro et les anti sont en tout cas d'accord sur un point: le projet LSFin-LEFin devra être passablement modifié.

Cet aspect est à l'origine de l'opposition de l'ASG au projet. L'Association des gérants de fortune suisse (environ 1000 membres, pratiquement tous GFI) estime que les modifications à apporter aux deux textes sont si lourdes que le Parlement ne pourra pas s'en charger.

Cette loi transversale doit donc être rejetée et remplacée par une loi dédiée à la gestion de fortune comme il en existe au Liechtenstein, et comme en bénéficient en Suisse déjà les banques, les assureurs ou les placements collectifs, estime l'association.

Pour le directeur de l'ASG, Patrick Dorner, le projet actuel LSFin-LEFin ne protège pas mieux l'investisseur; il engendrerait des coûts supplémentaires de l'ordre de 300 millions de francs par an (qui seraient mis à la charge des clients,

selon l'ASG); il ne favorise pas l'accès au marché et les futures organismes de surveillance que veut la LSFin-LEFin constituent une solution «impraticable», qui ne serait pas reconnue par l'étranger et dont le financement n'est pas réglé. Sur cet aspect financier, les choses ont évolué, puisque la Confédération accordera un crédit (remboursable) permettant la création du ou des futurs «OS», nous a confirmé hier Daniel Roth, du DFF, de passage à Genève (*lire ci-dessus*).

Egalement opposé à l'entrée en matière, le VQF préfère la solution dite «OAR+». La surveillance prudentielle serait confiée aux OAR existants, dont le VQF, qui appliqueraient un seul code de conduite validé par la Finma. Le président du VQF, Martin Neese, dirige également le Forum des OAR, l'association regroupant huit OAR (dont ceux des avocats, des fiduciaires et des casinos) et dont l'ASG et l'OAR-G se sont retirées.

Favorable lui aussi à une loi sur la gestion indépendante, le VQF sera peut-être particulièrement bien entendu par la commission du Conseil des Etats, puisqu'elle est présidée par un membre du comité du VQF, le PLR grison Martin Schmid.

Tout ce petit monde n'est pas non plus d'accord sur les conséquences d'une non-entrée en matière du Parlement sur le paquet LSFin-LEFin. Certains affirment qu'elle repousserait de quatre ans la créa-

tion d'une nouvelle surveillance pour les GFI, avec la nécessité de multiplier les séances avec le DFF. Un nouveau chantier passablement lourd, que d'autres estiment pouvoir régler d'ici 2018, pour coïncider avec l'entrée en vigueur de la directive européenne MiFID.

Une chose est sûre: la place financière ne peut pas attendre cinq ans pour se doter d'une législation sur les gérants indépendants, notamment pour des questions d'accès au marché, a déclaré hier Daniel Roth, du DFF.

Ces différences de vues n'empêchent pas le petit monde des GFI

de préparer des plans B, parfois à travers des alliances.

L'ASG, l'OAR-G et la SATC (l'association des trusts) ont ainsi créé une structure qui pourrait devenir l'un des futurs organismes de surveillance.

Inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 6 janvier dernier sous l'appellation SWT (pour Swiss Supervisory Organisation of Wealth Managers and Trustees), elle est coprésidée par Patrick Dorner et Franz de Planta (qui a par ailleurs lancé une plateforme pour GFI à Genève, Mentor). Le concept serait d'établir une entité basée à Berne dis-

posant d'une filiale dans la partie alémanique du pays et une autre en Suisse romande.

L'Arif compte également devenir un organisme de surveillance, peut-être en s'alliant avec d'autres acteurs. Son directeur Norberto Birchler attend de voir la version finale de la LSFin-LEFin pour intensifier les contacts déjà pris avec d'autres OAR.

Un de ces contacts est probablement le VQF, qui pourrait lui aussi préparer un projet de futur organisme de surveillance, si le paquet discuté cet après-midi est accepté et selon la tenur finale qu'il prendra. — (SR)

Changements de personnel au DFF et à la Finma

Outre Jacques de Watteville (*L'Agefi de jeudi*), d'autres fonctionnaires de haut niveau sont sur le point de quitter l'administration fédérale ou la Finma. Ce qui engendre des craintes sur le suivi des dossiers, notamment celui de la LSFin-LEFin (*lire ci-contre*). Le plus remarquable de ces départs concerne Daniel Roth, qui quittera fin avril son poste de responsable juridique du Département fédéral des Finances, qu'il occupait depuis 2010. L'événement est d'importance car l'avocat argovien de 44 ans porte depuis des années le projet de LSFin-LEFin, organisant notamment des tables rondes régulières avec les représentants de la profession. Il était d'ailleurs de passage vendredi à Genève pour donner une conférence sur le sujet (*lire ci-dessus*).

Dès le mois de juin, Daniel Roth deviendra conseiller/responsable de l'administration de la ville d'Aarau, dans son canton d'origine et de résidence. Il expliquait vendredi à L'Agefi avoir d'excellents rapports avec le nouveau chef des Finances, Ueli Maurer, mais aussi des intérêts plus larges que la seule finance. Sa condamnation à une peine pécuniaire pour une décision prise

lorsqu'il travaillait à la Finma, prononcée en novembre par le Tribunal pénal fédéral (*L'Agefi du 11 novembre*), l'a peut-être encouragé à une suite de carrière plus calme. Roth avait en tout cas plusieurs fois exprimé sa volonté de se retirer du DFF lorsqu'Eveline Widmer-Schlumpf en partirait.

Dès juin, le service juridique du DFF sera placé sous la codirection de Simon Müller et Fritz Ammann. Le premier est l'actuel chef du Service de droit général, le second dirige le Service de droit pénal — deux «services» du service juridique du secrétariat général du DFF. Si le Parlement est appelé à débattre du projet de loi LSFin-LEFin, le dossier sera défendu par le chef du Département, Ueli Maurer, précise le DFF.

Départs également à la Finma. Le chef du groupe «Blanchiment d'argent et criminalité financière», Dominik Witz, quittera ses fonctions après la visite en Suisse des évaluateurs du GAFI prévue en mars prochain. Son successeur est en cours de recrutement, précise la Finma. Le poste de son collaborateur Luciano Donati, qui a lui aussi démissionné, est déjà pourvu. — (SR)